

# MEMENTO 2017/2018

<u>CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE</u>	Elle passe par la voie hiérarchique : enseignant – directeur – IEN – IA Utilisation exclusive de la messagerie professionnelle pour communication par mail.
<u>TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALEE A LA CIRCONSCRIPTION (PAR TEL OU MAIL) ET REGULARISEE SOUS 48 H</u> <u>NE PAS CONTACTER DIRECTEMENT LE SERVICE DES REMPLACEMENTS</u> <u>Si vous adressez vos documents par mail, l'envoi par voie postale est inutile.</u>	
<u>ARRET MALADIE</u>	Conserver le 1er volet de la liasse délivrée par le médecin et faire parvenir <u>au secrétariat de la circonscription les 2 autres exemplaires</u> (aucun envoi à la MGEN – ni au service Pôle 1 <sup>er</sup> degré). <b>Si certificat médical : ne pas joindre de demande d'autorisation d'absence.</b>
<u>AUTORISATION D'ABSENCE</u>	1 demande d'autorisation d'absence dûment complétée, signée par le directeur et <b>renvoyée dans un délai suffisant pour permettre son instruction</b> <b>joindre impérativement un justificatif ou un courrier à l'IEN</b>
<u>GARDE D'ENFANT MALADE</u>	1 demande d'autorisation d'absence + justificatif de garde d'enfant malade.
<u>ABSENCE ACTION DE FORMATION</u>	1 demande d'autorisation d'absence + justificatif ou courrier à l'IEN.
<u>ABSENCE A TITRE EXCEPTIONNEL</u>	1 demande d'autorisation d'absence et courrier à l'IEN.
<u>Les demandes d'autorisation d'absence hors département, les demandes de participation à un stage ou une formation syndicale sont soumises à l'avis de l'IEN puis à la décision de la DASEN</u> <u>Pour les déclarations de grossesse : adresser un exemplaire à la circonscription (photocopie)</u> <u>Accident de service ou de trajet : informer le secrétariat qui transmettra les documents nécessaires.</u>	
<u>DOSSIER ACCIDENT ELEVE</u>	2 exemplaires (joindre le certificat médical).

TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA CIRCONSCRIPTION

Circonscription Auxerre 1 : [secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

12 bis boulevard Galliéni - BP 66 - 89011 Auxerre Cedex

Tel : 03 86 72 20 43 – Fax : 03 86 52 91 18 ou 03 86 51 21 30